



Affiché le 05-06-2023

Retiré le

ARRETE N° 114/T/2023

DÉPARTEMENT DU HAUT RHIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM

Au coeur du Bassin Potassique

- VU** les articles L 2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** les articles L 411-1 et R 411-1 et suivants,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,
- VU** les dégradations commises sur les équipements de loisirs implantés dans l'aire de jeux sise « Espace République » rue des Mines, à Wittenheim, il y a lieu d'entreprendre des travaux de remise en état,
- CONSIDERANT** qu'en raison de ces travaux, il y a lieu d'interdire l'accès au public à l'intérieur de l'aire de jeux située « Espace République » rue des Mines, pour des raisons de sécurité,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** L'aire de jeux située « Espace République » rue des Mines, sera fermée et son accès interdit au public du 7 juin au 17 juillet 2023. Seuls les employés de la Ville de Wittenheim, Services de Secours et Forces de l'Ordre pourront accéder à l'aire de jeux pendant cette période.
- ARTICLE 2 :** Afin de sécuriser et d'interdire l'accès sur le site, une signalétique et des barrières seront installées par le Service Patrimoine de la Ville de Wittenheim aux accès de l'aire de jeux et rappelleront ces interdictions aux usagers.
- ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Wittenheim et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être également saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.
- ARTICLE 4 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.
- ARTICLE 5 :** Une copie de l'arrêté sera adressée à :
- Madame la Procureure de la République – 21 Ave Robert Schuman – 68100 MULHOUSE
 - Monsieur le Commandant de Police – BP 95 - 68273 WITTENHEIM CEDEX
 - Monsieur le Médecin Chef du SAMU-CH E. MULLER – 20 Ave du Dr. Laennec – 68100 MULHOUSE
 - Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours – 68270 WITTENHEIM
 - M2A – Service PUPA – Z.A. route de Wittelsheim – 68120 RICHWILLER

Wittenheim, le 2 juin 2023



Pour le Maire
La 1^{ère} Adjointe au Maire

Ginette RENCK

